

► Éléments à fournir pour la constitution du dossier de demande de Prêt d'Honneur Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

PHC – **PHR** – **IDFT** – Profession libérale

1) DESCRIPTION DU PROJET

- CV (+ CV des associés) + situation du porteur de projet (familiale, professionnelle, endettement personnel) + situation du conjoint (le cas échéant).
- Endettement personnel
- Secteurs d'activité + Produit/Service
- Prix de vente envisagé
- Marché local
- État de la concurrence
- Type de Clientèle (contrats en vue)
- Stratégie commerciale
- Contraintes réglementaires
- Moyens à acquérir (techniques, humains et/ou matériels)
- Perspectives d'évolution

2) PREVISIONNELS D'ACTIVITE

- Plan de financement initial équilibré
- Compte de résultat sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 12 mois
- Mode de calcul du chiffre d'affaires
- Mode de calcul du BFR

NB : Le prêt d'honneur est octroyé à titre personnel, il doit donc être considéré en fonds propres dans les prévisionnels.

3) ANNEXES

- Devis matériel et/ou travaux
- Projet de statuts
- Projet de bail commercial
- Promesse de cession de fonds de commerce (cas de reprise)
- 3 derniers bilans (cas de reprise)
- Projet de contrat de franchise (le cas échéant)
- Contrat de partenariat ou lettre d'intention (le cas échéant)
- Pacte d'associés (le cas échéant)

4) DOSSIER DE SYNTHESE (à remplir par l'Opérateur Technique et à nous adresser avec le dossier de demande de prêt d'honneur)

Tout autre document estimé nécessaire à l'étude du projet pourra être demandé pour confirmer le passage du dossier en Comité ou Commission d'Attribution.